



Mairie
de
VILLEBOIS 01150

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SÉANCE DU 02 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil de la commune, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Émilie CHARMET.

Présents : E. CHARMET, I. FRADIN DE BELLABRE, Y. MERMIN, N. RODIN-DUFOUR, J. LACROIX, O. DAVID, M. DELAROQUE, C. JEAN, E. COUARD, R. VOLO,

Absents : C. DURAND

Secrétaire de séance : C. BUGAUD, secrétaire de mairie

Madame Émilie CHARMET, Présidente, a procédé à l'appel des membres du Conseil d'administration. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h05.

1. Lecture du compte-rendu de la séance du CA du CCAS du 25 novembre 2024 :

Lecture du compte-rendu du CA du CCAS du 25 novembre 2024 : Adopté à l'unanimité.

2. Compte Financier Unique (CFU)

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Il a été décidé de passer au CFU en 2025 pour tous les budgets et il convient maintenant d'approuver le CFU produit par la comptable Madame Peltier pour le budget du CCAS 2024 dont voici le résultat ci-dessous :

Fonctionnement	
Dépenses de l'exercice 2024	8 432,81 euros
Recettes de l'exercice 2024	6 346,41 euros
= Résultat de l'exercice 2024	-2 086,40 euros
Excédent reporté 2023	5 112,76 euros
Résultat cumulé 2024	3026.36 euros

La Présidente du CCAS procède à la présentation de la balance des dépenses et des recettes, ainsi que du détail des imputations des recettes et des dépenses. Elle souligne que l'excédent de fonctionnement continue de s'amenuiser. Il est cette année de 3026.36 euros, à reporter dans la même section du budget 2025, puisque le CCAS ne réalise pas d'investissement.

Suite à la présentation de tous les éléments relatifs au CFU 2024, le Conseil d'administration se prononce, après que la Présidente ait quitté la salle : **Approuvé à l'unanimité**.

3. BUDGET PRIMITIF CCAS 2025

Le Maire présente les recettes ainsi que les coûts à prendre en compte côté fonctionnement pour l'année 2025. Pour rappel, le budget du CCAS ne prévoit pas d'investissement, aussi la proposition de répartition des résultats du budget 2024 (affectation des résultats), soit 3026.36 euros, sera la même qu'à l'accoutumée, pour que l'ensemble reste à la section de fonctionnement.

La Présidente présente au Conseil d'administration le budget primitif 2025 du CCAS qui est équilibré comme suit :

Section de fonctionnement :

- ⇒ Recettes : 8026.36 €
- ⇒ Dépenses : 8026.36 €

Adopté à l'unanimité.

4. REPAS DES AINES 2025

Pour faire suite aux questions soulevées lors du précédent Conseil d'administration, les statistiques sont en cours d'établissement.

Fin de séance à 20h16.

VILLEBOIS, le 02 avril 2025

La Présidente,
Emilie CHARMET



La Secrétaire de séance
Camille BUGAUD

